



AVIS PUBLIC **ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté :

Lors de la séance ordinaire du lundi 11 janvier 2021 :

- ▶ Le règlement no. 83 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021;
- ▶ Le règlement no. 84 relatif à la gestion contractuelle;
- ▶ Le règlement no. 85 abrogeant le règlement 498 de l'ancienne Ville de Daveluyville créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, sur rendez-vous ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 13 janvier 2021.

Pauline Vrain
Greffière